

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de AUBIET

Le Président de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone à l'honneur d'informer les habitants que, conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2025, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Aubiet pour la modification d'un emplacement réservé sera mis à disposition du public, pendant une durée de 32 jours consécutifs, du mardi 13 janvier 2026 à 9h au vendredi 13 février 2026 à 17h inclus, afin de recueillir les observations et propositions du public.

Le projet de modification porte sur la réduction de l'emplacement réservé n°5 dont la désignation est « Réaménagement du site vers de l'activité agro-industrielle non polluante ».

Durant toute la durée de la mise à disposition au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier de modification simplifiée sur support papier :

- à la mairie de Aubiet (place de la Mairie, 32270 AUBIET), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 – 13h30 à 17h00, les mardis 8h30 à 12h00;
- au siège de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone -3CAG (53 Boulevard du Nord 32200 Gimont), du lundi au vendredi de 8h30 - 12h30 et de 13h30 - 17h ; le mercredi de 8h30 - 12h30.

Durant toute la durée de la mise à disposition au public, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le registre numérique dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-simplifiee-plu-aubiet>, un ordinateur pourra être mis à disposition à la mairie de Aubiet et au siège de la 3CAG.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites durant toute la durée de la mise à disposition au public :

- sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Aubiet et au siège de la 3CAG ;
- par voie postale, à savoir au siège de la 3CAG, à l'adresse suivante : « Monsieur le Président de la 3CAG – Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone - 53 Boulevard du Nord 32200 Gimont » ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : modification-simplifiee-plu-aubiet@mail.registre-numerique.fr

A l'issue de la mise à disposition au public, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Aubiet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, sera soumis au conseil Communautaire de la Communauté de Communes pour approbation.